

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PORTANT SUR L'ANNÉE 2019**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ARDECHE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ardèche est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Conformément à la tendance de fond observée depuis quelques années, le nombre de dépôts de dossiers est en baisse de -12,0% sur un an, soit 464 dossiers déposés. Cette évolution est comparable à celles observées au niveau régional d'une part (-14,0%) et au niveau national d'autre part (-11,9%).

La part des redépôts est éte, à 40,04% des dépôts. Il est toutefois observé une baisse sensible des redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances passant 9,87% en 2018 à 3,94% en 2019.

Recevabilité et orientation

Consécutivement à la baisse des dépôts, le nombre de décisions de recevabilité recule de -15,4%. Les 417 situations déclarées recevables constituent 96,75% des situations présentées.

La structure des orientations évolue légèrement à la faveur des réaménagements de dettes qui représentent 54,18% des décisions, en progression de 2,97 points. Les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire constituent 44,87% des orientations et celles vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire 0,95%, toutes deux en léger repli.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La progression des plans conventionnels de redressement définitif de 2,64 points, soit 10,40% des traitements est consécutive à une recrudescence de dossiers recevables comprenant une résidence principale (17,75% contre 12,58% en 2018), l'élaboration d'un plan conventionnel étant désormais réservée aux seuls dossiers présentant un bien immobilier.

En compensation, les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement perdent 2,84 points pour s'établir à 34,29% des sorties.

La plus grande partie des traitements reste constituée par les mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (44,91%), en très léger recul toutefois (-0,96 point).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Dans la continuité de 2018, la Commission s'est attachée à préconiser des mesures de désendettement pérennes. Celle-ci constituent 76,99% des solutions validées, se situant précisément au niveau observé nationalement (76,25%) et très proches du niveau régional (79,85%).

Dans la mesure où 17,75% des dossier recevables comprennent une résidence principale, il peut être préconisé une mesure provisoire afin de permettre la vente dans des conditions acceptables du bien immobilier lorsque le réaménagement des dettes dépasse une durée raisonnable.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle avec les juges du département
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 8</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 54</i>	Réunions avec des intervenants sociaux de centres d'hébergement, d'associations et des gérants de tutelle.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 0</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Une réunion d'information à l'intention des personnels des Finances Publiques intervenant dans la procédure en qualité de créanciers.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	7	Deux réunions à l'intention de personnes hébergées en centre d'hébergement d'urgence. 5 interventions pour 12 enseignants et 118 élèves de collèges et lycées

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le financement des véhicules par LOA s'articule difficilement avec la procédure. En cas de restitution préconisée, le créancier réclame parfois une soulte non déterminable en cours d'instruction du dossier. Le déposant, qui n'a alors plus de véhicule, ne dispose pas de moyens financiers pour régler la soulte au-delà de la mesure imposée.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les personnes surendettées rencontrent des difficultés à comprendre les courriers émis à chaque phase de la procédure du fait de leur complexité et de la méconnaissance de l'articulation des étapes successives aboutissant à une solution.
- La procédure ne répond plus aux besoins des personnes les plus précaires. Structurellement en état de pauvreté, la faiblesse de leurs ressources ne leur permet pas d'honorer les charges normales de vie courante, entraînant des redépôts de dossier de surendettement pour des effacements de charges.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- La position adoptée au début de l'année 2019 visant à considérer la nature sociale des impayés de cotisations personnelles des anciens professionnels a généré des contestations de mesures imposées de la part des organismes sociaux qui considèrent ces dettes comme professionnelles et donc exclues d'effacement en rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire.

À Privas, le 12 février 2020,

Le Président de la Commission

Le Secrétaire de la Commission

Jean-François GRANGERET
Directeur Départemental des
Finances Publiques de l'Ardèche

François-Noël JEAMBRUN
Directeur Départemental de la Banque
de France de l'Ardèche

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Ardèche

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	527	464	-12,0%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,39%	40,04%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	9,87%	3,94%	
Dossiers décidés recevables par la commission	493	417	-15,4%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	12,58%	17,75%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	18	14	-22,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	22,22%	14,29%	
Dossiers orientés par la commission	496	419	-15,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	51,21%	49,16%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	47,38%	44,87%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,41%	0,95%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,21%	54,18%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	606	452	-25,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,45%	6,19%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	2,97%	3,10%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	45,87%	44,91%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,83%	1,11%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,76%	10,40%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,80%	3,10%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,96%	7,30%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	37,13%	34,29%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	26,24%	27,88%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,02%	16,15%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,89%	6,42%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,73%	76,99%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	2	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

Indicateurs	Ardèche	AUVERGNE- RHONE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	3%	4%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	45%	43%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	10%	7%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	34%	39%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	80%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Ardèche

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	14 181	370	1 642	81,9%	88,7%	15 948	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>6 924</i>	<i>77</i>	<i>118</i>	<i>40,0%</i>	<i>18,5%</i>	<i>72 412</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>6 928</i>	<i>319</i>	<i>1 245</i>	<i>40,0%</i>	<i>76,5%</i>	<i>12 958</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>329</i>	<i>224</i>	<i>279</i>	<i>1,9%</i>	<i>53,7%</i>	<i>759</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	1 633	344	1 330	9,4%	82,5%	2 991	3,0
Autres dettes	1 495	240	495	8,6%	57,6%	1 161	2,0
Endettement global	17 309	417	3 467	100,0%	100,0%	18 822	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Auvergne-Rhône-Alpes

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	444 004	11 799	53 229	72,1%	84,9%	13 813	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>213 200</i>	<i>1 831</i>	<i>3 110</i>	<i>34,6%</i>	<i>13,2%</i>	<i>93 711</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>219 408</i>	<i>10 427</i>	<i>41 425</i>	<i>35,6%</i>	<i>75,0%</i>	<i>12 188</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>11 396</i>	<i>6 838</i>	<i>8 694</i>	<i>1,8%</i>	<i>49,2%</i>	<i>840</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	78 690	11 494	46 600	12,8%	82,7%	3 747	3,0
Autres dettes	93 539	8 137	18 543	15,2%	58,5%	2 093	2,0
Endettement global	616 234	13 901	118 372	100,0%	100,0%	18 762	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>2 118 403</i>	<i>19 343</i>	<i>33 139</i>	<i>34,9%</i>	<i>14,3%</i>	<i>93 930</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>2 228 869</i>	<i>101 509</i>	<i>411 606</i>	<i>36,8%</i>	<i>75,3%</i>	<i>12 684</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>99 243</i>	<i>60 577</i>	<i>75 924</i>	<i>1,6%</i>	<i>44,9%</i>	<i>800</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0

